



PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale
des territoires

Service environnement

Unité Biodiversité-Forêt-Chasse

Charleville-Mézières, le

Synthèse des observations du public

Affaire suivie par : Mme Véronique JACOUTON
Tel : 03 51 16 51 12
Fax : 03 24 37 51 17
@ : veronique.jacouton@ardennes.gouv.fr

relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction a fait l'objet d'une consultation du public du 25 avril au 16 mai 2018 inclus.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté a fait l'objet d'une remarque, par voie électronique, dont le premier point, ne portant pas sur l'objet de l'arrêté, ne peut être retenu et dont le second point concerne des modalités d'intervention prévues par la réglementation.

Cet avis n'est donc pas de nature à remettre en cause les dispositions de l'arrêté préfectoral.